

MAIRIE DE LE HEZO

56450

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 25 mars 2011

L'an deux mil onze, le vingt-cinq mars, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame BOYCE Josiane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 15 – Présents : 10 (1^{er} et 2^{ème} délib^o) puis 09 – Votants : 12 (1^{ère} et 2^e délib^o) puis 13

- Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2011
- Affichage : 18 mars 2011
- Dépôt en Préfecture : 01 avril 2011
- Publication : 01 avril 2011

PRESENTS :

Mme Josiane BOYCE - M. Loïc LEBERT – M. Michel GUILBERT – Mme Victoria BAR-BIZET – Mme Michèle-Paule CARO – Mme Valérie BURGARD – Mme Dominique ALOS – Mme Véronique DUPORT - M. Philippe GAIN- Melle Yolande LE SOMMER (1^{ere} et 2^{ème} délib^o)

ABSENTS EXCUSÉS :

*M. Nicolas CAUDAL donne procuration à M.L.LEBERT
M. Gilles MOYEN donne procuration à M. M. GUILBERT
M. Louis-Charles JEAN donne pouvoir à Mme J.BOYCE
Melle Yolande LE SOMMER donne pouvoir à M.M.P.CARO (à partir de la 3^e délib^o)*

ABSENTS :

M. Olivier LEGANGNEUX - Mme Evelyne LAIGO

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Véronique DUPORT

Le conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance précédente qui n'a fait l'objet d'aucune observation.

Mme Véronique DUPORT est désignée secrétaire de séance.

06/2011 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2010

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 16 mars 2011,

Après s'être assuré de la conformité des résultats identiques établis aux comptes administratifs 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2010 du budget général de la commune et du budget annexe du lotissement « Er Vrenéguy » dressés par le comptable du Trésor Monsieur Daniel Martinetti.

N°7/2011 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2010

Madame Le Maire quitte la salle et sous la présidence de M.Loïc Lebert -1^{er} Adjoint - les membres du conseil Municipal approuvent les Comptes Administratifs 2010 (Commune et Lotissement)

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 16 mars 2011, le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice considéré, approuve à l'unanimité les comptes administratifs « 2010 » de la Commune et celui du budget annexe « Lotissement Er Vreneguy » dressés par Madame Josiane BOYCE, Maire, et qui se résument comme suit :

A - Budget Principal de la Commune

> Section de Fonctionnement

Dépenses de l'exercice 2010	=	539 110,29	€
Recettes de l'exercice 2010	=	531 935,05	€
Soit un déficit d'exercice de		-7 175,24	€
<i>Excédent de fonctionnement 2009 reporté</i>	=	105 783,27	€

Soit un excédent de clôture de l'exercice 2010 de	98 608,03	€	*
--	------------------	----------	----------

(montant affecté à la ligne R 002 de la section de fonctionnement du BP 2011)

> Section d'Investissement

Dépenses de l'exercice 2010	=	110 213,42	€
Recettes de l'exercice 2010	=	273 096,99	€
Soit un excédent d'exercice 2010 de	=	162 883,57	€
<i>Déficit d'investissement 2009 reporté</i>	=	-112 249,95	€

Soit un excédent de clôture de l'exercice 2010 de	50 633,62	€	*
--	------------------	----------	----------

Soit un excédent global de l'exercice 2010 de	149 241,65	€	*
--	-------------------	----------	----------

Les restes à réaliser à reporter en 2011

En Dépenses	=	79 411,79	€
En Recettes	=	71 150,99	€

B - Budget Annexe Lotissement

- Section de fonctionnement dépenses 2010	=	1 723,41	€
- Section de fonctionnement recettes 2010	=	6 281,22	€
- Report fonctionnement 002 «2010»	=	4 557,81	€

Soit un excédent de l'exercice 2010 de	4 557,81	€
---	-----------------	----------

Soit un excédent global cumulé de	153 799,46	€
--	-------------------	----------

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par un vote à main et à l'unanimité approuve les comptes administratifs de la commune et ceux du lotissement de l'exercice 2010.

08/2011 - FIXATION DES TAXES LOCALES POUR L'ANNEE 2011

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 16 mars 2011,

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le vote des taux d'imposition pour l'année 2011, à savoir un maintien des taux depuis 2008

	2008	2009	2010	2011
<u>Taxe d'habitation</u>	15,56 %	15.56 %	15,56 %	15,56 %
<u>Taxe Foncière (bâti)</u>	21,17 %	21.17 %	21,17 %	21,17 %
<u>Taxe Foncière (non bâti)</u>	54,58 %	54.58 %	54,58 %	54,58 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- Approuve (le maintien des taux d'imposition 2010 pour 2011 comme ci-dessus indiqué)
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

09/2011 - ATTRIBUTIONS de SUBVENTIONS aux ASSOCIATIONS au titre de l'année 2011

Madame le Maire, propose au Conseil Municipal la répartition des subventions aux associations selon la liste jointe à la délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée avec 1 abstention et 12 voix pour, décide :

- d'accorder les subventions,
- dit que les crédits sont inscrits au BP 2011 au chapitre 65 – article 6574
- autorise Madame Le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Avant le vote du BP 2011, M.Martinetti - Receveur de Vannes Ménimur – analyse la situation financière et le compte de gestion de la commune et Madame le Maire présente les prévisions budgétaires du BP 2011.

10/2011 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2011

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 16 mars 2011,

Après présentation des Budgets Primitifs de la Commune de l'exercice 2011 au Conseil Municipal qui s'équilibrent comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

> Section de fonctionnement

(Dépenses/Recettes) = 557 400,00 €

> Section d'investissement

(Dépenses/Recettes) = 188 134,00 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « Er Vreneguy » :

Section de fonctionnement (Dépense /Recettes) = 4 557,81 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- Approuve les Budgets Primitifs Principal et Annexe du lotissement « Er Vreneguy » de l'exercice 2011 au niveau du chapitre.
- Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

11/ 2011 – ACQUISITION de LIVRES – Demande de subvention au C. Général- Budget 2011

Afin de renouveler le stock des livres de la bibliothèque de la commune du Hézo, il a été présenté aux membres du Conseil Municipal une inscription au budget primitif 2011, à l'article 6065 (acquisition de livres) un montant de 2000,00 €H.T.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 16 mars 2011, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention du Conseil général relative à cette dépense à hauteur de 50% du montant H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité décide :

- d'inscrire cette dépense au BP 2011 à l'article 6065 (acquisition de livres) pour le renouvellement du stock des livres pour adultes et jeunesse.
- de solliciter du Conseil Général une subvention à hauteur de 50% du montant inscrit dans le budget.
- d'autoriser Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Après énumération des postes concernant le personnel communal, Mme Burgard demande la communication du nombre d'heures relatifs au personnel à temps non complet.

Réponse de Mme Jourdain :

- poste d'adjoint administratif 30/35è
- poste d'adjoint technique (entretien) 24/35è
- poste d'adjoint d'animation (cantine/garderie) 24,23/35è.

D'autre part, Mme Burgard fait remarquer l'absence de plusieurs conseillers en précisant que l'approbation du compte administratif (9 présents sur 15) a failli être reportée à un conseiller près (puisque le Maire quitte la salle au moment du vote).

Madame Le Maire remercie Mme Burgard pour sa remarque judicieuse et déplore ce manque d'engagement pour les sujets qui concernent directement la commune du Hézo alors que pour la précédente séance concernant le PNR, tous les conseillers étaient présents.

La séance est levée à 00h15 mn.

Le Maire,
J .BOYCE

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

AURA LIEU LE

VENDREDI 24 JUIN 2011 à 20H45